

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00325
Numéro SIREN : 344 553 722
Nom ou dénomination : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES- SAINTE MARGUERITE

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003755

SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARGUERITE

1309 AVENUE COMMANDANT HOUOT

83130 LA GARDE

DOSSIER FISCAL

DEMUYTER

13 RUE BERRIER FONTAINE

83000 TOULON

04 94 89 09 99



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MAR

1309 AVENUE COMMANDANT HOUOT

SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 1 0

83130 LA GARDE

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

SA SOCIETE DE

STE MARGU 1309

HOUOT

83130 LA GARDE

6 7 9 5

4 0 1 3

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Nom

NIF

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

Si oui,

YTER
BERRIER FONTAINE

8 3 0 0 0 T O U L O N

9 4 8 9 0 9 9 9

Tél:

é:

09/12/2019

LA GARDE

Qualité et nom du signataire:

PRESIDENT

Signature

THIRE Bruno

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG du 01102018

Adresse 1309 AVENUE COMMANDANT HOIOT 83130 LA GARDE au 30092019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 CAQUELARD FRANCOIS MEDECIN	2285 CHE DES MANAUX LASCOURS 13360 ROQUEVAIRE
2 BRODEUR MICHEL MEDECIN	9 RUE DE L ASCENSION 83400 HYERES
3 CURET PIERRE MARIE MEDECIN	131 AVE VAUBAN 83000 TOULON
4 PALAYER ISABELLE MEDECIN	95 RUE BIGEAULT 83130 LA GARDE
5 MONFORT FRANCOISE MEDECIN	53 ALLEE DES TOURTERELLES 83200 TOULON
6 DARROUZES SABINE PHARMACIEN	18 LES MAS DU PEYROUGIER 83136 MEOUNES LES MONTRIEUX
7 DIEN GEORGES MEDECIN	4 PLACETTE MONTANIERE 83320 CARQUEIRANNE
8 LUCAS MELANIE MEDECIN	4 BIS ALLEE DES PRIMEVIERES 83320 CARQUEIRANNE
9 GERVAIS MYRIAM SURVEILLANT GENERAL	8 LOT LES PAPETERIES DU GAPEAU RUE DES R 83210 SOLLIES TOUCAS
10 VIGIER INGRID REFERENTE DIALYSE	17 IMPASSE DU GD ST ANTOINE 83160 LA VALETTE DU VAR

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 125 519				125 519				125 519
2 108 882				108 882				108 882
3 99 617				99 617				99 617
4 84 017				84 017				84 017
5 64 206				64 206				64 206
6 54 885				54 885				54 885
7 54 810				54 810				54 810
8 52 764				52 764				52 764
9 46 175				46 175				46 175
10 44 026				44 026				44 026
** 734 901				734 901				734 901

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑩	734 901	- de l'exercice 2019 ⑩	(170 409
- de l'exercice précédent ⑪	643 763	- de l'exercice précédent ⑪	(557 795
Nom et qualité du signataire		A LA GARDE le 09/12/2019	
THIRE Bruno PRESIDENT		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise1309 AVENUE COMMANDANT HOUOT

83130 LA GARDE

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*34455372200010

Néant☐*

				Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 1 9		N-1 13 0 0 9 2 0 1 8			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	62 042	AG	62 042				
	Fonds commercial (1)	AH	4 461 063	AI	1 561 063	2 900 000		2 900 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	5 871 221	AQ	3 323 605	2 547 617		2 838 250	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	840 960	AS	616 509	224 451		262 113	
	Autres immobilisations corporelles	AT	710 577	AU	442 994	267 583		330 206	
	Immobilisations en cours	AV	146 304	AW		146 304			
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	3 263 558	CV		3 263 558		3 263 558	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF	65 732	BG		65 732		65 732	
	Autres immobilisations financières*	BH	275 723	BI		275 723		275 723	
	TOTAL (II)		BJ	15 697 181	BK	6 006 213	9 690 968		9 935 583
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	721 081	BM		721 081		767 837	
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 763 292	BY	84 892	2 678 401		3 021 931	
	Autres créances (3)	BZ	1 030 093	CA		1 030 093		1 275 607	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	456 594	CG		456 594		278 317	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	93 907	CI		93 907		83 785	
	TOTAL (III)	CJ	5 064 968	CK	84 892	4 980 076		5 427 476	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	20 762 149	IA	6 091 105	14 671 044		15 363 059	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	275 723	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cogid Group

* Des évaluations concernant cette rubrique sont demandées dans la notice n° 2022

En Euros.

DEMUETER

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.....0.62.....480.....)	DA	1 062 480	1 062 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	926 239	926 239
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	107 983	107 983
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 764 470	2 689 350
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(61 378)	75 120
	Subventions d'investissement	DJ		2 092
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 799 793	4 863 263
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	350 279	321 302
	Provisions pour charges	DQ	1 042 567	1 044 124
	TOTAL (III)	DR	1 392 846	1 365 426
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 214 914	2 127 070
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 123 164	3 348 111
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 107 235	1 714 572
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 575 490	1 790 731
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 382	12 908
	Autres dettes	EA	429 892	118 651
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	22 327	22 326
	TOTAL (IV)	EC	8 478 405	9 134 369
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 671 044	15 363 059
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 371 195	8 848 210
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 924 985	1 523 205

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
		FA		FB		FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FD	3 230 648	FE		FF	3 230 648	3 411 935	
	Production vendue biens* services*	FG	22 731 277	FH		FI	22 731 277	22 966 613	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	25 961 926	FK		FL	25 961 926	26 378 548	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	494 197	363 736	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	371 685	441 263	
	Autres produits (1) (11)					FQ	50 987	27 587	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	26 878 795	27 211 134	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 806 784	6 938 519	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	46 756	163 346	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 589 508	7 150 622	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 463 915	1 332 530	
	Salaires et traitements*					FY	8 327 340	8 328 489	
	Charges sociales (10)					FZ	2 674 643	2 644 104	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*			GA	473 039	503 090	
			- dotations aux provisions			GB			
						GC	84 892	53 625	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	28 977	17 391	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	22 115	17 546	
	Autres charges (12)					GF	26 517 968	27 149 261	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	360 827	61 874	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	2 007	1 452	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN			
	Différences positives de change					GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	2 007	1 452	
Total des produits financiers (V)						GQ			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	11 668	19 830	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS			
	Différences négatives de change					GT			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	11 668	19 830	
	Total des charges financières (VI)					GV	(9 661)	(18 378)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	351 166	43 495	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	31 124	23 095		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	2 092	11 247		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	33 216	34 342		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	437 233	912		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	8 527	1 806		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	445 760	2 718		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(412 544)	31 624		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	26 914 018	27 246 929		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	26 975 397	27 171 809		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(61 378)	75 120		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP	12 454	31 832	
			- Crédit bail immobilier								HQ	91 403	83 696	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
		(9)	Dont transferts de charges								A1	229 003	224 172	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		Cf état annexe									445 760		33 216	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
									Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

30/09/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG													Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations							
											Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCO	R	Frais d'établissement et de développement TOTAL I						CZ			D8			D9				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II						KD	4 551 751		KE			KF				
COR	P	Terrains						KG			KH			KI				
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL				
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	3 515 074		KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2			KP	2 402 625		KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3			KS	2 834 539		KT			KU	90 647	
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	1 784 118		KW			KX			
			Matériel de transport *						KY	11 876		KZ			LA			
			Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	242 535		LC			LD			
			Emballages récupérables et divers *						LE			LF			LG			
		Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ	146 304			
		Avances et acomptes						LK			LL			LM				
		TOTAL III						LN	10 790 767		LO			LP	236 951			
FIN	C	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T				
		Autres participations						8U	3 263 558		8V			8W				
		Autres titres immobilisés						1P			1R			1S				
		Prêts et autres immobilisations financières						1T	341 455		1U			1V				
		TOTAL IV						LQ	3 605 013		LR			LS				
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	18 947 532		0H			0J	236 951			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCO	R	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN			C0			D0			D7			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LV	28 646		LW	4 523 105		1X	4 523 105		
COR	P	Terrains				IP			LX			LY			LZ			
		Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB			MC			
			Sur sol d'autrui	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IR			MD			ME	3 515 074		MF	3 515 074			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IS			MG	46 477		MH	2 356 148		MI	2 356 148		
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IT			MJ	2 084 226		MK	840 960		ML	840 960	
			Matériel de transport				IU			MM	1 123 186		MN	660 932		MO	660 932	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier				IV			MP			MQ	11 876		MR	11 876	
			Emballages récupérables et divers *				IW			MS	204 765		MT	37 770		MU	37 770	
		Immobilisations corporelles en cours				IX			MV			MW			MX			
		Avances et acomptes				MY			MZ			NA	146 304		NB	146 304		
		TOTAL III				NC			ND			NE			NF			
		TOTAL III				NY			NG	3 458 656		NH	7 569 063		NI	7 569 063		
FIN	C	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			0U			M7			0W			
		Autres participations				I0			0X			0Y	3 263 558		0Z	3 263 558		
		Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D			
		Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F	341 455		2G	341 455		
		TOTAL IV				I3			NJ			NK	3 605 013		2H	3 605 013		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			0K	3 487 302		0L	15 697 181		0M	15 697 181		

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 651 751	PF		PG	28 646	PH	1 623 105
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	1 033 949	PS	187 799	PT		PU	1 221 749
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	2 045 499	PW	56 357	PX		PY	2 101 856
		PZ	2 572 427	QA	228 883	QB	2 184 800	QC	616 509
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	1 476 705	QE		QF	1 064 625	QG	412 080
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QH	11 876	QI		QJ		QK	11 876
corporelles	Matériel de transport	QL	219 741	QM		QN	200 703	QO	19 038
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR		QS		QT	
	Emballages récupérables et divers	QU	7 360 198	QV	473 039	QW	3 450 129	QX	4 383 108
TOTAL III		ØN	9 011 949	ØP	473 039	ØQ	3 478 775	ØR	6 006 213
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)									

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

DEMUYSER

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

DGFIP N° 2057 2019

Page 43

Désignation de l'entreprise :SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant

*

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

Montant brut
1

65 732

275 723

A 1 an au plus
2

0

275 723

A plus d'un an
3

65 732

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres

collectivités

publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

Montant brut
1

2 763 292

3 332

1 987

30 995

194 901

798 879

93 907

4 228 748

A 1 an au plus
2

2 763 292

3 332

1 987

30 995

194 901

798 879

93 907

4 163 016

A plus d'un an
3

4 163 016

65 732

RENOIS

(1)

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice

- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VD

VE

VF

Montant brut
1

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et
autres

collectivités

publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

Montant brut
1

1 925 018

289 897

1 107 235

587 557

763 151

64 433

160 348

5 382

3 123 164

429 892

22 327

8 478 405

313 887

A 1 an au plus
2

1 925 018

182 687

1 107 235

587 557

763 151

64 433

160 348

5 382

3 123 164

429 892

22 327

8 371 195

(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

A plus d'1 an et 5 ans au plus
3

107 210

A plus de 5 ans
4

107 210

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VJ

VK

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cogid Group

En Euros.

DEMUETER

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 9

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 011
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	74 328	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	14 035	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	380	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)
	- imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{	- Plus-values nettes à court terme
			- Plus-values soumises au régime des fusions

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A

Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dé gagée par le report en arrière du déficit	ZI	
---	---	----	--	--	----	--

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	

30/09/2019

DEMUYTER

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice

ZT

8 2 9 9 2 5

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

PROV IDR

8X

8Y

1 5 5 8

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

ORGANIC

9K

8 7 7 3

9L

8 5 6 7

EFFORT CONSTRUCTION

9M

6 5 5 5 5

9N

6 3 1 0 5

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

7 4 3 2 8

YO

7 3 2 3 0

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGD)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	75 120			- Autres réserves	ZD	75 120
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE	
					Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	75 120		Report à nouveau		ZG	
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	75 120
					TOTAL II			

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	474 064	)	YQ	293 161	307 125
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	2 175 279	2 367 264
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 340 512	)	XQ	2 357 613	2 800 325
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	253 493	274 841
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	52 217	43 197
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	1 750 906	1 664 995
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	6 589 508	7 150 622
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	283 322	282 372
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	1 180 594	1 050 159
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 463 915	1 332 530
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	274 724	326 997
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	88 611	164 288
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	8 292 354	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)	
						Si oui cocher 1 Sinon 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(178 936)		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %
					Plus-values à 19 %	JM	Imputations
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	107 236		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %
					Plus-values à 19 %	JP	Imputations
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	6 7 9 5 0 0 4 5 4 0 0 0 1 3

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☐ *

DE LA

I - Immobilisations *

ETAT ANNEXE

3 487 302

3 478 775

8 527

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente

Montant global de la plus-value
ou de la moins-value

Court terme

Plus-values
taxables à
19 % (1)

⑦

⑧

⑨

19 %

15 % ou 12,8 %

0 %

⑪

I - Immobilisations *

II - Autres éléments

(1 281)

(1 281)

(1 281)

EXEMPLAIRE A

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
3M SANTE F 9676271103	1 834	553	1 281		(1 281)	(1 281)				
IMPRIMANTE VIDEO COUL	5 070	5 070								
UNITE ASPI CHIR MOBIL	3 787	3 787								
ARTHROSCOPE	1 363	1 363								
ARTHROSCOPE	1 341	1 341								
ETS 4008	2 618	2 618								
2 TABLES OP ALPHASTA	62 905	62 905								
OPTIQUE UROLOGIE OLYM	2 455	2 455								
ALIMENTATION AMPLI SE	8 293	8 293								
POMPES IMERGEES DIALY	2 523	2 523								
LEG HOLDER + CLAMP TA	2 456	2 456								
GUERIDON 600*400 INOX	1 894	1 894								
CHARIOTANESTHESIE 8 T	2 181	2 181								
CHARIOT BRANCARD D OP	2 965	2 965								
MATELAS	493	493								
PLATEAU EXT CHARIOT O	8 454	8 454								
ARTHROSCOPE 4MM/30° C	9 331	9 331								
MINICENTRALE TRAIT PO	13 719	13 719								
COM POLY ELE MEC 2P L	1 475	1 475								
APPAREIL DETECTION GA	14 900	14 900								
ARCEAU CHIRURGICAL P	22 248	22 248								
PROJECT LUMIERE	2 917	2 917								
MATERIEL ANESTHESIE R	554	554								
SCIE OSCILLANTE	1 146	1 146								
ACCESOIRES TABLE OP	7 411	7 411								
TABLE OPE+ 2 GOUTT	20 123	20 123								
CHARIOTS PORTE ACCES	5 926	5 926								
LOCAL STERILE SUPP M	8 713	8 713								
COM POLY MECANIQUE 1P	10 125	10 125								
OPMI ORL	14 668	14 668								
AMPLI BRILLANCE TRI-C	22 812	22 812								
ARCEAU CHIRURGICAL PHI	12 713	12 713								
MATELAS DOSSIER	1 385	1 385								
CYTOSCOPE 2.7MM	2 932	2 932								
COMMUTEUR BACCO	260	260								
TENDEUR AUTOMATIQUE D	948	948								
MAT ECLAIRAGE BLOC	3 312	3 312								
DISCONNECTEUR EVAC MI	7 770	7 770								
MATERIEL ECLAIRAGE BL	28 872	28 872								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
PILIER ORTHO	9 535	9 535								
CLAYETTE PORTE BAGAGE	498	498								
REAL SYST DIST DELIVR	5 302	5 302								
REAL SYS DIST DELIVRA	11 344	11 344								
REAL SYS DIST DELIVRA	13 618	13 618								
REALISATION SYS DIST	50 835	50 835								
REFRIGERATEUR BOSCH 3	990	990								
REFIRGERATEUR SERVICE	3 385	3 385								
REFRIGERATEUR LABO	6 719	6 719								
COM POLY MECANIQUE 1P	921	921								
ETIQUETEUSE	701	701								
DYALISEUR	2 281	2 281								
BLOC CHARGEUR ENERGIE	4 740	4 740								
ECLAIRAGE PLAFONNIER	19 332	19 332								
PORTE SERUM CHROME 2	623	623								
SYSTEME ELECTRIQUE TE	2 755	2 755								
PLAN REANIM CARDIO	876	876								
SYSTEME ELECTRIQUE TE	2 755	2 755								
POMPE A PERF/SERVICE	260	260								
LOG MEDICAGEST	3 219	3 219								
PLATE FORME SPIDER CC	2 548	2 548								
BISTOURI ELECTRIQUE	2 364	2 364								
MONITEUR	1 212	1 212								
ENS RADIOGENE OCC MSN	7 260	7 260								
TABLES OPERATIONS OCC	404	404								
ARMOIRE REFRIGEREE BL	2 060	2 060								
OPTIQUE 1.9MM 30°	3 851	3 851								
ECARTEUR+MORS	5 119	5 119								
POMPE A VIDE STERILIS	2 250	2 250								
ETS 4008- SONDE STERI	5 237	5 237								
REAL SYST DIST DELIVR	7 418	7 418								
BISTOURI ELECTRIQUE	12 853	12 853								
REAL SYST DIST DELIVR	5 114	5 114								
POMPE GRUNDFOS SP 2A-	1 305	1 305								
1 POMPE GRUNDFOS SP 2	969	969								
LEVE PATIENT ELECTRIQ	752	752								
TESTOMAT 2000 THCI EN	19 931	19 931								
MINICENTRALE TRAITT E	13 442	13 442								
RIDEAUX METALIQUES	6 449	6 449								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
POMPE GRUNFOS	969	969								
MATERIEL ECLAIRAGE BL	2 756	2 756								
CDE BIO BV25 LITHO	4 531	4 531								
ENSEMBLE TABLETTES+RA	3 600	3 600								
TV+SUPPORTS	3 803	3 803								
REFECTION CHAMBRE DOU	5 546	5 546								
REFECTION CH DOUBLE 2	7 886	7 886								
RENOVATION CHAMBRES	1 720	1 720								
REFECTION CH SIMPLE 1	13 609	13 609								
REFECTION CH 108-109+	15 772	15 772								
RIDEAUX HUBLLOT CHB US	388	388								
RENOVATION CHAMBRES	1 886	1 886								
TRINGLES+RIDEAUX	1 728	1 728								
REFECTION CH 102-03+2	15 701	15 701								
AQUAURANUS RICHARDSON	4 515	4 515								
10 TELEVISIONS LCD TH	4 753	4 753								
CUVES ADOUCISSEURS	8 375	1 338	7 037							
1 CLIM FIXE	895	895								
TRANSPALETTE	3 569	3 569								
CHANGEMENT BRULEURS	13 724	13 724								
MACHINE A SERTIR+CHAI	25 938	25 938								
COLONNE ENDOSCOPE	3 401	3 401								
RIDEAUX BLOC 3eme	330	330								
ARMOIRE FROID POSITIF	1 309	1 100	209							
FOURN POSE MIROIRS PO	4 263	4 263								
TABLE+CHAISE CANTINE	4 783	4 783								
ARMOIRE FROID POSITIF	1 272	1 272								
FOUR MIXTE A INJECT E	15 980	15 980								
CHARIOT BAIN MARIE+TA	1 625	1 625								
FOURNEAU 4 FEUX	3 196	3 196								
CHARIOT LINGE	4 506	4 506								
REFECTION CH SIMPLE 1	13 609	13 609								
3 LAVE VAISSELLE LG	8 890	8 890								
TV+SUPPORTS	3 948	3 948								
LAVE VAISSELLE ROSINO	2 142	2 142								
LAVE VERRE ROSINOX	1 506	1 506								
SALAD BAR FROID 4 BAC	2 142	2 142								
FOURN INSTAL GROUPE E	25 738	25 738								
SERVICE SUR INSTALLAT	1 466	1 466								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
SERVICE SUR INSTALLAT	4 690	4 690								
refection ch simple 1	13 609	13 609								
KIT RECUP GAZ ANESTHE	2 421	2 421								
ARMOIRE A BALAI INOX	820	820								
OPTIQUE PANOVIEW	5 542	5 542								
MATERIEL TERMINAL PAB	1 060	1 060								
MISE EN SERVICE POMPE	653	653								
OPTIQUE SINUS HOPKINS	2 348	2 348								
MODULE DESINFECTION E	17 912	17 912								
CENTRALE EAU GLACEE S	21 085	21 085								
ACCES TABLE OPERATION	1 702	1 702								
ACCES TABLE OPERATION	7 605	7 605								
ENSEMBLE MICRO CHIRUR	4 741	4 741								
RESPIRATEUR ALYS	4 284	4 284								
PAM+CORDON AUTOCLAVE	2 965	2 965								
SCIE SAGITTALE	4 024	4 024								
CHARIOT TRAVAIL MOBIL	6 030	6 030								
OPTIQUE HOPKINS II	1 571	1 571								
VIDEO CAPS STAT° TRAV	5 941	5 941								
VALVES POUR RESPIRATE	2 278	2 278								
POMPES A PERFUSION	3 401	3 401								
BLOC JAMBIERE PR TABL	1 436	1 436								
MISE EN SERVICE GROUP	653	653								
ENDOSCOPE OCCASION	17 852	17 852								
CYSTOSCOPE HYGIE MEDI	1 923	1 923								
TV+SUPPORTS	8 531	8 531								
ETS 4108	1 782	1 782								
ETS 4108	1 782	1 782								
8 CHARIOTS BRANCARD H	6 319	6 319								
TABLE ORTHO 1180*600*	2 292	2 292								
TABLE PONT 900*600	2 237	2 237								
MARCHEPIED 2 MARCHES	110	110								
TELECOM TABL	766	766								
MICRO MOTEUR CHIRURGI	9 947	9 947								
PANIER EXTRACTEUR	654	654								
ELEMENT DE TRAVAIL OP	1 889	1 889								
2 BLOCS MOTEURS SATEL	4 213	4 213								
CESSION CB MODULE DES	416	416								
6 PINCES SMITH & NEPH	5 242	5 242								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
13 POUSSE SERINGUES P	8 271	8 271								
GROUPE EAU GLACEE	20 545	20 545								
OPTIQUE HOPKINS	1 830	1 830								
TBLE OPERATION LO	284	284								
GUERIDON 600*400 INOX	805	805								
8 CHARIOTS URGENCE	13 550	13 550								
MONITEUR GERVAIS	3 921	3 921								
2 ARMOIRES REFRIGERE	4 353	4 353								
ELECTRODES P/ SYSTEME	1 070	1 070								
10 LITS ELECTRIQUES	27 408	27 408								
CESS° C04-200+C04-500	21 246	21 246								
REGULATEUR TEMPERATUR	1 138	1 138								
CHARIOT D'URGENCE	3 049	3 049								
11 CHARIOTS +TABLETTE	5 371	5 371								
3 CHARIOTS URGENCE	5 381	5 381								
3 CHARIOTS +PORTE SAC	3 965	3 965								
3 CHARIOTS + PANIERS	2 182	2 182								
LAMPE XENON	1 285	1 285								
CHARIOT RADIO	2 863	2 863								
POMPE CANAUX A CLAPET	1 336	1 336								
DEFIBRILATEUR	2 818	2 818								
MONITEUR MULTIPARAMET	2 424	2 424								
MONITUER MULTIPARAMET	1 426	1 426								
POMPE A PERF/SERVICE	1 368	1 368								
CAISSON TERMINAL GEA	5 901	5 901								
3 FAUTEUILS MEDI OCEA	1 345	1 345								
GUERIDONS+TIROIRS	1 611	1 611								
2 SONDES ETS	3 511	3 511								
BLOC MARQUEUR	770	770								
POMPE CANAUX A CLAPET	1 122	1 122								
POMPE ROTOFLOW	613	613								
CONNECTIQUES P/ LAVE	9 878	9 878								
1 LAMPE XENON 300 W	711	711								
11 CHARIOTS D'URGENCE	24 624	24 624								
1 CHARIOT DISTRIB° ME	2 249	2 249								
STATION D ANESTHESIE	1 527	1 527								
POMPE SP2A	1 250	1 250								
1 TABLE ENDO UROLOGIQ	358	358								
2 LAMPES XENON 300 W	1 421	1 421								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
MACHINE A GLACE	1 187	1 187								
27 LITS ALEGIO + MATE	28 837	28 837								
2 TENSIOMETRES HOSPA	1 941	1 941								
2 LAMPES XENON 300 W	1 405	1 405								
2 CLAPPY MS	555	555								
CONGELATEUR SERVICE O	649	649								
GESTION PROJET ONCOBA	1 521	1 521								
LAMPE XENON	710	710								
ASPIRATEUR EAU ET POU	806	806								
REJET SOL ESCALIER CE	569	569								
TVX PEINTURE MURS POR	2 977	2 977								
AMENAGEMENT 1 ETAGE	42 931	42 931								
LIC UT BCB HOP F35856	1 711	1 711								
F34557/LIC UT BCB	1 711	1 711								
AUTO LAVEUSE A CABLE	4 163	4 163								
LICENCE UTILISAT BCB	1 711	1 711								
CESSION MAT MED	1 473	1 473								
MODULE TRACABILITE	907	907								
COGILAB SURFPASS	1 341	1 341								
COGILAB SURFPASS	1 341	1 341								
LICENCE LOGICIEL COMM	2 616	2 616								
LICENCES MEDICAGEST S	1 810	1 810								
LICENCE MEDICAGEST 2E	910	910								
INTERFACE COMPTA SAGE	2 181	2 181								
LOGICIEL ONCOBAZE	5 961	5 961								
LICENCE UTILISATION B	1 708	1 708								
LAMPE XENON	1 419	1 419								
DEFIBRILATEUR	1 010	1 010								
CHARIOTS BRANCARDS	5 719	5 719								
CHARIOTS+ACCES	6 012	6 012								
MICROSCOPE OPMI VISU	593	593								
RESPIRATEUR SIRIO SIA	4 576	4 576								
DIFFUSEUR PR EVACUATI	828	828								
CYCLOERGOMETRE D EFFO	3 922	3 922								
LL BRANDT	708	708								
MATELAS+COMPRESSEUR	911	911								
TABLE DE TRAVAIL	2 863	2 863								
POUSSES SERINGUES	2 545	2 545								
MATERIEL MEDICAL	414	414								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
MATELAS+COMPRESSEUR	2 153	2 153								
10 LITS ALDRYS	9 253	9 253								
POMPE A PERFUSION	3 683	3 683								
SOURCE LUMIERE	6 868	6 868								
RESPIRATEUR SIRIO S2	4 515	4 515								
DEFIBRILATEUR SEMI-AU	3 030	3 030								
KIT PNI PR CYCLOERGOM	1 963	1 963								
CDERD/BANDEAU DE TETE	1 519	1 519								
ELECTROCARDIO+SUPPORT	3 865	3 865								
POMPE CANAUX A CLAPET	2 194	2 194								
1 SONDE D ECHOGRAPHIE	3 000	3 000								
2 ELECTROCARDIOGRAPHE	7 717	7 717								
M GERVAIS 3 MONITEURS	4 475	4 475								
CESSION CB AEROREFRIG	400	400								
10 TABLES A MANGER AU	1 721	1 721								
MAT. MEDICAL	1 752	1 752								
CDERD/BANDEAU TETE DE	3 039	3 039								
MEMBRANE FILMTEC D OS	2 843	2 843								
CDE218/MANDRIN	874	874								
VIDEOCAPSULE DIAGNOST	483	483								
2 URETHEROSCOPE	14 532	14 532								
ELEMENT OP ACTIF	1 944	1 944								
PLAQUE JAMBIERE	2 216	2 216								
TELECOMMANDE TABLE	1 216	1 216								
PINCES	520	520								
INSTRUMENTATIONS	576	576								
1 SONDE MICRO DEBITM	1 739	1 739								
MEMBRANE FILMTEC XLE	2 211	2 211								
MEMBRANES POLYAMIDE	1 467	1 467								
MEMBRANES FILMTEC 3	2 978	2 978								
MEMBRANES FILMTEC 3	3 282	3 282								
CONDUCTIVIMETRE	1 254	1 254								
LAVABO 1 POSTE	1 102	1 102								
CONNECTEURS ABM	6 621	6 621								
3 MEMBRANES OSMOSE	3 149	3 149								
CESSION DE MAT INFO A	10 951	10 951								
POMPE SP2A MONO OSM D	3 103	3 103								
ENS MATERIEL ECOGRAP	21 203	21 203								
C04 600	7 753	7 753								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
ELECTROCARDIOGRAPHE	2 020	2 020								
MONITEUR	1 782	1 782								
VANNE 9000 DUPLEX	1 128	1 128								
3 MEMBRANES FILMTEC	3 168	3 168								
3 MEMBRANES FILMTEC	3 168	3 168								
MEMBRANE D OSMOSE	1 887	1 887								
CONDUCTIVIMETRE	1 182	1 182								
2 MEMBRANES D'OSMOSE	1 795	1 795								
OPTIQUE URO / CYSTO	4 876	4 876								
LAMPE PERKINELMER	1 405	1 405								
CDERD/BANDEAU TETE DE	1 519	1 519								
CEDERD/BANDEAU TETE D	1 517	1 517								
25 TABLES DE LIT REGL	1 419	1 419								
TIGE PORTE SERUM	96	96								
INSTRUMENTATIONS	657	657								
INSTRUMENTATIONS	320	320								
INSTRUMENTATIONS	2 183	2 183								
INSTRUMENTATIONS	5 850	5 850								
ELECTROCARDIOGRAPHE	4 999	4 999								
COUSSIN TABLE OPERATI	740	740								
CHARIOTS+2TABLES	3 217	3 217								
GUERIDON	1 916	1 916								
POUSSE SERINGUE	7 452	7 452								
MONITEUR EDAN M3+SUPP	1 699	1 699								
MONITEUR EDAN M3+SUPP	1 699	1 699								
INSTRUMENT BICLAMP 20	1 138	1 138								
FOURNITURE PLAN SIPO	625	625								
OPTIQUE UROLOGIE	2 438	2 438								
CONGELATEUR ONCOLOGIE	641	641								
GARROT ELECTRONIQUE	802	802								
CHARIOTS BRANCARDS	3 393	3 393								
MONITEUR+SUPPORT M8B	3 612	3 612								
CHARIOT BLOC NEO-FLEX	8 809	8 809								
CHARIOT URGENCE	1 456	1 456								
LIT PARC+MATELAS	1 073	1 073								
MONITEURS+SUPPORT M3	5 157	5 157								
ELECTROCARDIOGRAPHE E	3 782	3 782								
COLONNE + APPLIQUE	37 437	37 437								
MICRO MOTEUR	2 414	2 414								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
NEGATOSCOPE	903	903								
MONITEUR+MODULE PRESS	1 877	1 877								
INSTRUMENTATIONS	542	542								
9 MONITEURS MATRON	18 744	18 744								
2 MONITEURS MATRON CO	7 319	7 319								
FAUTEUILS DE SOINS	11 107	11 107								
9 FAUTEUILS SOIN LINA	16 660	16 660								
SCANNER CENTRALE CAIR	4 933	4 933								
INSTRUMENTATIONS	1 225	1 225								
CHARIOT EURO B7	1 337	1 337								
BUREAU 140*80 GRIS CL	651	651								
RAIL MURAL ET FIXATIO	2 384	2 384								
SERVANTE CHRONO JET 6	3 294	3 294								
CAISSON MOBILE 1 TIRO	374	374								
MEUBLE A 4 TIROIR LAR	351	351								
MEUBLE A 4 TIROIR LAR	441	441								
ARMOIRE GAMME CLINICA	36 473	36 473								
FOURN AJUST PORTES ME	2 726	2 726								
VESTIAIRE 5 CASIERS S	231	231								
TABLE INDEPENDANTE 80	302	302								
REVETEMENT SOL BUREAU	546	546								
ARMOIRE H105*L100CM	371	371								
PAILLASSE GRES ETIRE	1 228	1 228								
PAILLASSE GRES ETIRE	1 605	1 605								
ARMOIR MURALE PORTE P	2 503	2 503								
MEUBLE A PORTE LARGE	810	810								
ARMOIRE PORTES TRANSP	4 236	4 236								
ARMOIRE A RIDEAUX COU	2 190	2 190								
FOURN POSE MIROIRS PO	3 674	3 674								
SERVANTE CHRONO JET 6	2 280	2 280								
CLIMATISATION CMT	12 850	12 850								
DIATONIS 50 NG	0	0								
DIATONIS 50NG	211	211								
DIATONIS 50 NG	0	0								
DIATONIS 50NG	1 476	1 476								
CHAUFFAGE VMC DESENF	49 808	49 808								
CLIM ATA	18 278	18 278								
CLINICAIR	1 699	1 699								
VESTIAIRE 5 CASIERS D	255	255								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
CLIMATISATION	7 168	7 168								
TVX EXTRACTION PHARMA	1 252	1 252								
EXTENSION CLINIQUE	5 527	5 527								
CLIMATISATION	16 304	16 304								
CHAUFFE EAU	843	843								
DEMOLITION CARRELAGE	9 820	9 820								
DEMOLITION DANS CLIN	13 278	13 278								
FAUX PLAFOND UROLOGIQ	1 511	1 511								
MUR SOL PLAFOND BLOC	6 512	6 512								
CLOISONS BLOC OPERATI	7 680	7 680								
SOL OP	9 116	9 116								
MELANGEUR SUR TABLE	147	147								
FIXATION MURALE POUR	579	579								
DEPLACEMENT BRANCHEME	1 521	1 521								
PAILLASSE SECHE NUE 1	375	375								
PAILLASSE SECHE NUE 1	902	902								
ARMOIRE MONOBLOC 1970	1 560	1 560								
SUPPORT FLACON POUR C	372	372								
BOUT DE ROULEAU ALU H	435	435								
SUPPORT FLACON POUR C	224	224								
ARMOIRE COMPACT HAUTE	489	489								
VESTIAIRE 2 CASIERS D	530	530								
LAVERIE GRES NUE	556	556								
CAISSON MOBILE 1 TIRO	2 270	2 270								
MEUBLE A 4 TIROIRS LA	446	446								
MEUBLE A 4 TIROIRS LA	1 419	1 419								
REMP BRULEURS SIT 1/2	2 128	2 128								
PEINTURE COULOIR OUES	2 802	2 802								
CLIM SALLE D'OP 3E ET	11 012	11 012								
TVX CALORIFUGE SUR RE	2 719	2 719								
JEU DE FINITION RAINB	104	104								
TVX PEINTURE 6 CHBRES	7 842	7 842								
TVX BLOCS OP RDC	46 937	46 937								
TVX VESTIAIRES SOUS S	4 489	4 489								
TVX FAUX PLAFON HALL	6 566	6 566								
MEUBLE 4 TIROIRS LARG	406	406								
CLIM SALLE OP 3EME ET	7 342	7 342								
TVX LOCAL CHIMIO	72 923	72 923								
TVX TUYAUTERIES	9 276	9 276								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
SUPPORT FLACON POUR C	850	850								
TABLETTE INOX 350*260	1 026	1 026								
DIATONIS 50 NG	0	0								
TVX SUPP AMENAGEMENTS	8 126	8 126								
SOUS STATION EAU CHAU	2 724	2 724								
CLIM 2 BLOCS OP RDC	22 457	22 457								
SOUS STATION EAU CHAU	10 898	10 898								
ARMOIRE GAMME CLINICA	21 884	21 884								
TVX TROISIEME ETAGE	16 665	16 665								
REVETEMENT SOL BUREAU	580	580								
VESTIAIRES 2 CASIERS	6 440	6 440								
TIGE PERFUSION COUDEE	774	774								
2 SIEGES NEW LINE DOS	1 115	1 115								
DIATONIS	21	21								
2 FAUTEUILS DOSSIER I	488	488								
FAUTEUIL PSYCHOLOGUE	437	437								
FAUTEUIL XENIUM BASIC	997	997								
BUREAU PSYCHOLOGUE	1 361	1 361								
3 GUERIDONS	767	767								
GUERIDONS	2 963	2 963								
2 REPOSE JAMBES	464	464								
27 LITS ELECTRIQUES	20 591	20 591								
2 FAUTEUILS DOSSIER I	488	488								
3 RAYONNAGE EN HETRE	1 591	1 591								
ENSEMBLE MEUBLE BUREA	769	769								
CHAISES+FAUTEUILS+TAB	2 354	2 354								
3 E BUREAU SECRETAIRE	2 284	2 284								
CAISSON BUREAU FACTU	243	243								
ARMOIRES FACTU	563	563								
CAISSON HT BUREAU FAC	282	282								
CAISSON HT BUR COMPTA	901	901								
MEUBLE + CAISSON DIAL	2 176	2 176								
CHAISES CONSULTATION	1 011	1 011								
LITS	3 825	3 825								
ARMOIRE A LINGE	1 832	1 832								
MEUBLE INFIRMIERE 1	3 483	3 483								
MEUBLE ORTHO SPE 2	3 025	3 025								
2 ARMOIRES A LINGE	3 642	3 642								
5 ARMOIRES+CHEVETS	2 776	2 776								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
LIT PARC	1 075	1 075								
2 FAUTEUILS DOSSIER I	488	488								
5 FAUTEUILS MEDI OCEA	2 242	2 242								
ARMOIRE BASSE	639	639								
ARMOIRE ONCOLOGIE	684	684								
2 FAUTEUILS VARIABLE	899	899								
10 TABLES A MANGER AU	1 547	1 547								
6 CHARIOTS+4 TABOURET	3 522	3 522								
10 TABLES A MANGER AU	1 547	1 547								
3 FAUTEUILS DOSSIER I	1 319	1 319								
10 TABLES A MANGER AU	1 547	1 547								
2 GUERIDONS	707	707								
BUREAU+CAISSON+SIEGE	963	963								
CLES USB DIGITALES 40	4 677	4 677								
CLES USB EMPREINTES D	2 338	2 338								
CLES USB EMPREINTES D	585	585								
CABLE ZEBULON	3 212	3 212								
CLES USB DIGITALES 5	585	585								
CLES USB DIGITALES 20	2 338	2 338								
CLES USB DIGITALES 7	818	818								
CLES USB DIGITALES 2	234	234								
BUREAU BLANC COMPTA C	993	993								
CLES USB DIGITALES 30	3 507	3 507								
CLE USB EMPREINTE DIG	117	117								
CLES USB DIGITALES 10	1 171	1 171								
CLES USB DIGITALES 47	5 504	5 504								
CLES USB DIGITALES 40	4 677	4 677								
JPG BUREAU ARMOIRE/ D	2 001	2 001								
JPG BUREAU SR	813	813								
JPG BUREAU ACTIVITY	1 110	1 110								
2 DICTAPHONES NUMERIQ	1 768	1 768								
TVX SUPP AMENAGEMENTS	2 031	2 031								
CLES USB DIGITALES 10	1 169	1 169								
CLES USB EMPREINTES D	468	468								
DIATONIS 50 NG	564	564								
BUREAU COMPACT+CAISSO	1 786	1 786								
CAISSON STARTING 2 TI	70	70								
CLASS 4 TIROIRS - COM	511	511								
2 BUREAUX ARMOIRE 2 F	4 354	4 354								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
MOBILIER DIALYSE MEUB	14 642	14 642								
BUREAU ACCUEIL ET ARM	1 300	1 300								
MATERIEL INFORMATIQUE	10 678	10 678								
CLES USB EMPREINTES D	2 338	2 338								
SYSTEME VISIOCONF VIL	12 395	12 395								
IMPRIMANTE VIDEO COUL	2 287	2 287								
CLES USB EMPREINTES D	585	585								
CLES BIO	2 338	2 338								
CLES BIO	2 338	2 338								
CLES BIO	4 677	4 677								
CLES BIO	5 846	5 846								
CLES BIO	5 846	5 846								
CLES BIO	4 677	4 677								
SIEGE NOA COMPTA CD	233	233								
SYSTEME VISIOCONF DIR	6 537	6 537								
PLAQUE PVC+PROTECTION	12 685	12 685								
TVX PEINT. BLOC OP. 3	1 619	1 619								
FAUX PLAFONDS CLOISON	9 920	9 920								
TRAVX RADIOLOGIE	7 042	7 042								
TAPIFLEX	10 120	10 120								
TRAIT. SALLES INTERV+	30 732	30 732								
TAPIFLEX	1 138	1 138								
RENOVATION DES CHAMBR	3 385	3 385								
CAP COULEURS	73 229	73 229								
PLAQUE PVC+ANGLE	3 731	3 731								
RENOV CHBRE RDC+ BURE	8 361	8 361								
PANNEAU DE PROTECTION	2 131	2 131								
PROTECTION ANGLE	1 786	1 786								
TRINGLE+RIDEAUX+SUPPO	5 439	5 439								
ACCUEIL AMBULATOIRE E	992	992								
CREATION BUREAU ACCUE	2 495	2 495								
RIDEAUX	3 189	3 189								
TRINGLES	11 264	11 264								
RIDEAUX	2 575	2 575								
POSE VITRAGE CARDIOLO	1 566	1 566								
TRAVAUX TOIT TERRASSE	6 536	6 536								
RAIL MUTAL FIXATIONS	545	545								
TRAVAUX PEINTURE SOLS	15 880	15 880								
TRAVAUX REVETEMENTS S	6 019	6 019								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
STORES ENROULEURS	1 571	1 571								
STORE TOILE AVEC OURL	321	321								
EXTENS° SSI DETECT° I	5 464	5 464								
DALLES D LECLERC	4 895	4 895								
CLOISONS	19 271	19 271								
3 BARRIERES ELECTROME	4 917	4 917								
RENOVATION CHAMBRED	7 314	7 314								
RENOV SOL PLAFOND	8 027	8 027								
RENOVATION SOL + PEIN	12 889	12 889								
DESENFUMAGE	66 276	66 276								
DESENFUMAGE 3EME ZONE	23 643	23 643								
PEINT SALLE REVEIL +	8 676	8 676								
FENETRES MENTOR	13 947	13 947								
56 PLAQUES PVC RIGIDE	6 187	6 187								
HUISSERIE PANNEAUX GD	40 880	40 880								
REFECTION RESEAU EAU	15 472	15 472								
PANIERES RAYONNAGES	1 756	1 756								
RD/PORT ACC SAS ONCO	5 701	5 701								
MODIF PUISSANCE CENT	4 278	4 278								
INSTALL CLINICAIR BL	17 999	17 999								
TRVX SALLES OP	6 351	6 351								
NOUVELLES SALLES BLOQ	11 707	11 707								
VENTILATION SALLE BL	13 367	13 367								
FAUX PLAFONDS CHIMIO	552	552								
RENOVATION CHAMBRES	1 631	1 631								
POMPE A CHALEUR	11 010	11 010								
VESTIAIRES	2 311	2 311								
FENETRES BLOC	471	471								
CAISSON TRAIT D AIR	1 981	1 981								
STORES+POSE	8 063	8 063								
STORE+POSE	301	301								
ENS 3 PIECES PEINT EP	401	401								
PLAFOND DIF BASSE VIT	22 535	22 535								
ARMOIRE MEDICAMENTS	2 612	2 612								
CHARIOTS+DOSSIERS MED	3 366	3 366								
PORTE BOXER	1 102	1 102								
PLAQUES PARE CHOC SA	941	941								
TVX PEINTURE TISANERI	5 452	5 452								
CREATION BUREAU ANEST	3 511	3 511								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
VOLETS ROULANTS	23 779	23 779								
CREATION BUREAU ANEST	1 954	1 954								
PORTE BLANCHE ONCOLOG	1 307	1 307								
SALLE ATTENTE ONCO CH	543	543								
RIDEAUX SERVICE DYALI	890	890								
TVX CLOISON SALLE OP	2 190	2 190								
3 POLY MECANIQ ET DI	2 871	2 871								
RESEAU GAZ MED BLOC	5 118	5 118								
PLAN TRAVAIL	590	590								
TVX SALLE OP RDC	5 536	5 536								
INSTALL GAZ SALLE OP	7 099	7 099								
CLOISON SALLE OP	2 462	2 462								
FAUX PLAFONDS RDC END	1 675	1 675								
FAUX PLAFONDS ENDOSCO	10 596	10 596								
CHAUFFAGE CONSULTATIO	4 480	4 480								
CAISSON A PHARMACIE	1 359	1 359								
CABINES RENOVATION CH	5 095	5 095								
INSTAL PLAFOND DIFFUS	13 749	13 749								
PARQUET / PLINTHES	3 631	3 631								
TRAVAUX 4 SALLES OP.+	19 968	19 968								
PLAQUE PARE-CHOC AUT	981	981								
TVX PEINTURE 3 CHAMBR	2 111	2 111								
LAMPADAIRE+POSE	2 135	2 135								
CABLAGE RESEAU TV	5 706	5 706								
TRVX ELEC LABO	8 807	8 807								
TRVX PEINTURE LABO	6 724	6 724								
PLATEAUX ETAGERES NTV	1 215	1 215								
CARRELAGE	4 825	4 825								
TABLETTE INOX 350*260	1 411	1 411								
FAUX PLAFOND FOUR+POS	9 329	9 329								
CLOISONS FOUR+POSE	15 104	15 104								
SANITAIRES FOUR+POSE	8 721	8 721								
ROBINET+POSE	480	480								
VENTILATION VMC	3 511	3 511								
BLOC OPERATOIRE RDC	2 451	2 451								
BLOC OPERATOIRE NIVEA	737	737								
CDERD/VESTIAIRES BLOC	1 242	1 242								
TVX CLOISON LABO	3 868	3 868								
CLIMATISATION ATA	10 619	10 619								

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
FAUTEUILS ROULANTS+AC	1 541	1 541								
TVX ALARME CHAUFFERIE	427	427								
ARMOIRE GAMME CLINICA	14 589	14 589								
CLIM SALLE OP 3EME ET	18 354	18 354								
REPLACEMENTS BRULEUR	8 511	8 511								
COMPTEUR GAZ TURBINE	4 205	4 205								
INST CLINICAI	7 667	7 667								
FOURN POSE CHASSIS AL	2 657	2 657								
TAPIFLEX	1 364	1 364								
BAIES DU 2EME CHAMBRE	1 144	1 144								
BUREAUX CONSULTATION	10 652	10 652								
TVX SOGETEL	5 411	5 411								
EXTENSION CLINIQUE	970	970								
PORTE CF	825	825								
TVX CONSULTATION	4 513	4 513								
ITA ELECT FLUIDES CH	32 920	32 920								
TVX PEINT SOUS SOL VE	2 564	2 564								
TIGE PERFUSION COUDEE	1 065	1 065								
TRAIT DES EAUX	12 944	12 944								
LOCAL LG	7 156	7 156								
3 SELECTAFLO 02 15L	282	282								
15 V600 JAUNE NF	2 377	2 377								
CDERD/ PANNEAUX	1 684	1 684								
CDERD/TARKETT MURAL D	988	988								
CDRED/PANNEAUX CHAMBR	1 692	1 692								
INST PRISE CASQUE TV	7 828	7 828								
FOURNITURE PORTE FENE	745	745								
CABLAGE BLOC	1 708	1 708								
DALLES	664	664								
RD/TRAVAUX CHAMBRES	4 569	4 569								
LOCAL ADMINIST LG	4 165	4 165								
ANTENNE TNT	3 756	3 756								
ARMOIRE MONTE CABLE	7 117	7 117								
INSTALLATION INFOSERV	2 725	2 725								
CIRCUIT CHAUFFAGE NOR	1 659	1 659								
PORTE D ENTREE LG	2 417	2 417								
ANTENNE TNT	3 756	3 756								
BARRIERE PARKING	1 220	1 220								
CONFORMITE GROUPE ELE	20 703	20 703								

ANNEXE DÉCLARATION 2059-A

Désignation de l'entreprise :

30/09/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
TVX PEINTURE+POSE CLO	10 634	10 634								
VESTAIRE MULTICASES M	2 142	2 142								
CABLE RESEAU	2 618	2 618								
ERD/TAPIFLEX	903	903								
VESTIAIRE 3 COLONNES	1 374	1 374								
REMISE ETAT DES HABIL	1 186	1 186								
FOURN ET POSE SUPPORT	2 229	2 229								
MISE CONFO INSTAL MIS	5 889	5 889								
PANNEAU SOUDE	506	506								
CLIM 2SALLS ENDOSCOPIQUE	3 530	3 530								
TAPIFLEX	1 998	1 998								
CDERD PANNEAU CHAMBRE	2 329	2 329								
RENOVATION SOL COULOIR	16 055	16 055								
ENSEIGNE CSM	26 005	26 005								
ABRIS FUMEURS	3 789	3 789								
CDERD/TARKETT MURAL D	2 701	2 701								
CDERD/TARKETT MURAL D	1 221	1 221								
CDERD/PANNEAUX CHAMBR	2 905	2 905								
CDERD TAPIFLEX	1 303	1 303								
AMENAGEMENT LOCAL SER	1 035	1 035								
FAUX PLAFONDS FOUR+PO	3 396	3 396								
Total	3 487 302	3 478 775	8 527		(1 281)	(1 281)				

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anti- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARG					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 30/09/2019		Durée en nombre de mois		1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :					YP	280
dont apprentis					YF	6
dont handicapés					YG	7
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	25 961 926
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT	
TOTAL 1					OX	25 961 926
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	50 987
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE	
Subventions d'exploitation reçues					OF	494 197
Variation positive des stocks					OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	60
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	
TOTAL 2					OM	545 244
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats					ON	6 806 784
Variation négative des stocks					OQ	46 756
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	4 227 570
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	17 101
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	22 115
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY	
TOTAL 3					OJ	11 120 327
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	15 386 844
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).					SA	15 386 844
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	25 961 926	Effectifs au sens de la CVAE *		325
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	116 162 948	
Période de référence		GY	01/10/2018	GZ	30/09/2019	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MAR

ADRESSE (voie) 1309 AVENUE COMMANDANT HOUOT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 35 416

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SA SOCIETE GESTION SAINTE MARGUERITE

N° SIREN (si société établie en France) 679500454 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 35 416

Adresse : N° 1309 Voie AVENUE DU COMMANDANT HOUOT

Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MAR

ADRESSE (voie) 1309 AVENUE COMMANDANT HOUOT

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique Dénomination HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES SAINT JEAN

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 51.42

Adresse : N° 1 Voie AVENUE GEORGES BIZET

Code postal 83000 Commune TOULON Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dénomination de la société : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MAR

N° SIRET : 34455372200010

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : RUE SAINT BERNARD
83081 TOULON CEDEXNéant ☐ *

Exercice ouvert le : 01102018

clos le : 30092019
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)	E2	425 739
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	425 739

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	61 378
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)	E5	543 297
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme	EY	
• imposées au taux de 19 %	E6	
• imposées au taux de 15 %	EZ	
• imposées au taux de 0 %	E7	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E8	
• imputées sur les déficits antérieurs	E9	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II	F1	604 675
Bénéfice (I-II)	F2	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	F3	178 936
Déficit (II-I)	F4	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F6	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*	F8	
Bénéfice	F9	178 936
Résultat fiscal		
Déficit		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MAR

Néant ☐ *Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : RUE SAINT BERNARD
CS 20207
83081 TOULON CEDEXExercice ouvert le : 01102018
clos le : 30092019

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 78 936
Total des déficits restant à reporter	H9	1 78 936

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

Dénomination de la ou du groupe : SAS PRIVE STE MAR

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : RUE SAINT BERNARD 83081 TOULON CEDEX

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 34455372200010

Exercice ouvert le : 01102018 Clos le : 30092019

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	178 936
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	178 936
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	178 936

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	
---	----	--

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



GIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Dénomination de la

MAR

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐RUE
CS
83081 CEDEX

SIRET Société intégrée 34455372200010

Exercice ouvert le : 01102018 clos le : 30092019

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.					FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ	
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH	
TOTAL					FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL					FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MAR

N°SIRET : 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 1 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : RUE SAINT BERNARD
83081 TOULON CEDEX

Exercice ouvert le : 01102018 clos le : 30092019

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5			

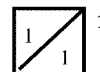
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	(Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou Déficit : 2058 A ligne XJ)	6
Abandons de créances et subventions directes et indirectes		7
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession		8
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport		9
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport		10
Réévaluations libres		11
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI		12
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12		13

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :																			
SIREN de la société mère :																			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SAS HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE									
SIREN de la société intégrée :										3 4 4 5 5 3 7 2 2									
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										RUE SAINT BERNARD 83081 TOULON CEDEX									
Exercice ouvert le : 0 1 1 0 2 0 1 8										Clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9									
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)															MB				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI									
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)										MJ					MK				
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO				
TOTAL										MP					MQ				

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES-SAINTE MARGUERITE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

au capital de 1 062 480 euros

Siège social : 1309 AVENUE DU COMMANDANT HOUOT

83130 LA GARDE

344 553 722 RCS Toulon

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 MARS 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 61 378 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice

-61 378 Euros

Autres réserves

2 764 470 Euros

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit

2 703 092 Euros

Totaux

2 703 092 Euros

2 703 092 Euros

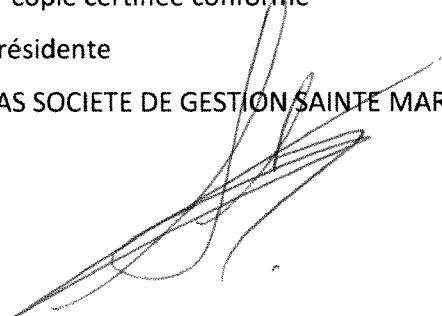
Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

La SAS SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE



HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.062.480 Euros
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON B 344 553 722

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

AFFECTATION DU RESULTAT

.....

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 61 378 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice

-61 378 Euros

Autres réserves

2 764 470 Euros

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit

2 703 092 Euros

Totaux

2 703 092 Euros

2 703 092 Euros

Rappel des dividendes distribués

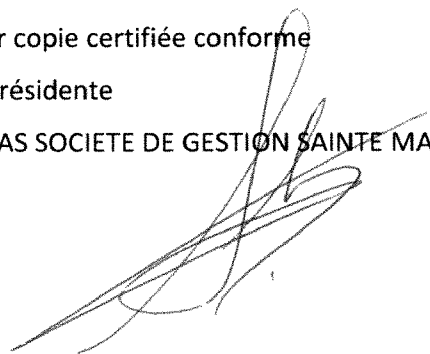
L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

.....

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

La SAS SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE



SASU HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARGUERITE
1309, Av. Commandant Houot
83130 LA GARDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

—————
Exercice clos le 30/09/2019

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RESERVE

Aux dirigeants de la société,

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU HOPITAL PRIVE TOULON – HYERES SAINTE MARGUERITE, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point de l'annexe traitant des provisions, sur notifications d'indus en page 10.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la Société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

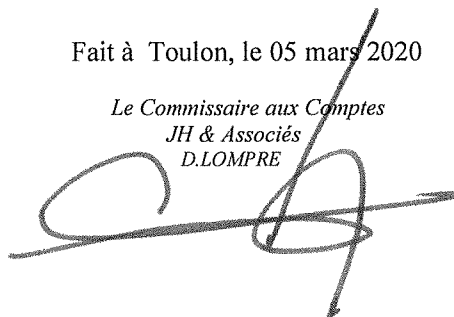
Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 05 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
JH & Associés
D.LOMPRES

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to D. Lompres, is written over the printed name and title.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	62 042	62 042				
	Fonds commercial (1)	4 461 063	1 561 063	2 900 000	2 900 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 871 221	3 323 605	2 547 617	2 838 250	290 634	10.24
	Installations techniques, matériel et outillage	840 960	616 509	224 451	262 113	37 662	14.37
	Autres immobilisations corporelles	710 577	442 994	267 583	330 206	62 623	18.96
	Immobilisations en cours	146 304		146 304		146 304	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 263 558		3 263 558	3 263 558		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	65 732		65 732	65 732		
	Autres immobilisations financières	275 723		275 723	275 723		
	Total II	15 697 181	6 006 213	9 690 968	9 935 583	244 615	2.46
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	721 081		721 081	767 837	46 756	6.09
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 763 292	84 892	2 678 401	3 021 931	343 531	11.37
	Autres créances	1 030 093		1 030 093	1 275 607	245 513	19.25
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	456 594		456 594	278 317	178 278	64.06
	Charges constatées d'avance (3)	93 907		93 907	83 785	10 122	12.08
	Total III	5 064 968	84 892	4 980 076	5 427 476	447 400	8.24
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		20 762 149	6 091 105	14 671 044	15 363 059	692 015	4.50

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

275 723

DEMUYTER

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 062 480)	1 062 480	1 062 480		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	926 239	926 239		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	107 983	107 983		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 764 470	2 689 350	75 120	2.79
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	61 378	75 120	136 498	181.71
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		2 092	2 092	100.00
	Provisions réglementées				
	Total I	4 799 793	4 863 263	63 470	1.31
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	350 279	321 302	28 977	9.02
	Provisions pour charges	1 042 567	1 044 124	1 557	0.15
	Total III	1 392 846	1 365 426	27 420	2.01
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	289 930	603 865	313 936	51.99
	Concours bancaires courants	1 924 985	1 523 205	401 780	26.38
	Emprunts et dettes financières diverses	3 123 164	3 348 111	224 946	6.72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 107 235	1 714 572	607 338	35.42
	Dettes fiscales et sociales	1 575 490	1 790 731	215 240	12.02
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 382	12 908	7 526	58.30
	Autres dettes	429 892	118 651	311 241	262.32
	Produits constatés d'avance (1)	22 327	22 326	1	0.00
	Total IV	8 478 405	9 134 369	655 965	7.18
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		14 671 044	15 363 059	692 015	4.50

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 371 195 8 848 210

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 - 12			Exercice N-1 30/09/2018 - 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	3 230 648		3 230 648	3 411 935	181 286	5.31
Production vendue de services	22 731 277		22 731 277	22 966 613	235 336	1.02
Chiffre d'affaires NET	25 961 926		25 961 926	26 378 548	416 622	1.58
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			494 197	363 736	130 461	35.87
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			371 685	441 263	69 579	15.77
Autres produits			50 987	27 587	23 401	84.83
Total des Produits d'exploitation (I)			26 878 795	27 211 134	332 339	1.22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 806 784	6 938 519	131 734	1.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			46 756	163 346	116 589	71.38
Autres achats et charges externes *			6 589 508	7 150 622	561 114	7.85
Impôts, taxes et versements assimilés			1 463 915	1 332 530	131 385	9.86
Salaires et traitements			8 327 340	8 328 489	1 149	0.01
Charges sociales			2 674 643	2 644 104	30 539	1.15
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			473 039	503 090	30 051	5.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			84 892	53 625	31 267	58.31
Dotations aux provisions			28 977	17 391	11 586	66.62
Autres charges			22 115	17 546	4 569	26.04
Total des Charges d'exploitation (II)			26 517 968	27 149 261	631 293	2.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			360 827	61 874	298 953	483.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 007	1 452	555	38.23
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 007	1 452	555	38.23
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	11 668	19 830	8 162	41.16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	11 668	19 830	8 162	41.16
2. Résultat financier (V-VI)	9 661	18 378	8 717	47.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	351 166	43 495	307 670	707.36
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 124	23 095	8 029	34.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 092	11 247	9 155	81.40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	33 216	34 342	1 126	3.28
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	437 233	912	436 321	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 527	1 806	6 722	372.22
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	445 760	2 718	443 042	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	412 544	31 624	444 168	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	26 914 018	27 246 929	332 910	1.22
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 975 397	27 171 809	196 412	0.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	61 378	75 120	136 498	181.71

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

12 454 31 832
91 403 83 696

DEMUYTER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Un CICE calculé sur la base des salaires 2018 a été comptabilisé en minoration des charges de personnel pour un montant de 134 082€ (correspondant à 470 067€ minoré de la provision comptabilisé en produit au bilan précédent pour 335 985€).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 551 751		
Constructions sur sol d'autrui	3 515 074		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 402 625		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 834 539		90 647
Installations générales agencements aménagements divers	1 784 118		
Matériel de transport	11 876		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	242 535		
Immobilisations corporelles en cours			146 304
TOTAL	10 790 767		236 951
Autres participations	3 263 558		
Prêts, autres immobilisations financières	341 455		
TOTAL	3 605 013		
TOTAL GENERAL	18 947 532		236 951

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		28 646	4 523 105	4 523 105
Constructions sur sol d'autrui			3 515 074	3 515 074
Installations générales agencements aménagements constr.		46 477	2 356 148	2 356 148
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 084 226	840 960	840 960
Installations générales agencements aménagements divers		1 123 186	660 932	660 932
Matériel de transport			11 876	11 876
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		204 765	37 770	37 770
Immobilisations corporelles en cours			146 304	146 304
TOTAL		3 458 656	7 569 063	7 569 063
Autres participations			3 263 558	3 263 558
Prêts, autres immobilisations financières			341 455	341 455
TOTAL			3 605 013	3 605 013
TOTAL GENERAL		3 487 302	15 697 181	15 697 181

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 651 751		28 646	1 623 105
Constructions sur sol d'autrui	1 033 949	187 799		1 221 749
Installations générales agencements aménagements constr.	2 045 499	56 357		2 101 856
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 572 427	228 883	2 184 800	616 509
Installations générales agencements aménagements divers	1 476 705		1 064 625	412 080
Matériel de transport	11 876			11 876
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	219 741		200 703	19 038
TOTAL	7 360 198	473 039	3 450 129	4 383 108
TOTAL GENERAL	9 011 949	473 039	3 478 775	6 006 213

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	187 799				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	56 357				
Instal.techniques matériel outillage indus.	228 883				
TOTAL	473 039				
TOTAL GENERAL	473 039				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	1 044 124		1 557		1 042 567
Autres provisions pour risques et charges	321 302	28 977			350 279
TOTAL	1 365 426	28 977	1 557		1 392 846

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	53 625	84 892	53 625		84 892
Autres provisions pour dépréciation	87 500		87 500		
TOTAL	141 125	84 892	141 125		84 892
TOTAL GENERAL	1 506 551	113 869	142 682		1 477 738
Dont dotations et reprises d'exploitation		113 869	142 682		

Suite aux contrôles T2A portant sur les facturations 2013 et 2017, des demandes de restitutions d'indus ont été notifiées pour un montant global de 549 359,15€ assorties de pénalités financières pour un montant de 245 422€.

Une provision pour risque a par conséquence été comptabilisée à la clôture de l'exercice pour un montant de 324 313€. Elle correspond à 50% du risque. Cette provision est portée à 80% lorsqu'une condamnation est prononcée en 1ère ou seconde instance. Les pénalités financières n'ont pas fait l'objet de provisionnement.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	65 732	0	65 732
Autres immobilisations financières	275 723	275 723	
Autres créances clients	2 763 292	2 763 292	
Personnel et comptes rattachés	3 332	3 332	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 987	1 987	
Divers état et autres collectivités publiques	30 995	30 995	
Groupe et associés	194 901	194 901	
Débiteurs divers	798 879	798 879	
Charges constatées d'avance	93 907	93 907	
TOTAL	4 228 748	4 163 016	65 732

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 925 018	1 925 018		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	289 897	182 687	107 210	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 107 235	1 107 235		
Personnel et comptes rattachés	587 557	587 557		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	763 151	763 151		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 433	64 433		
Autres impôts taxes et assimilés	160 348	160 348		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 382	5 382		
Groupe et associés	3 123 164	3 123 164		
Autres dettes	429 892	429 892		
Produits constatés d'avance	22 327	22 327		
TOTAL	8 478 405	8 371 195	107 210	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	313 887			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	30.0000	35 416			35 416

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	1 561 063			1 561 063	
FONDS DE COMMERCE ESP			2 900 000	2 900 000	
Total	1 561 063		2 900 000	4 461 063	

Les fonds de commerce à l'actif présentent une valeur nette comptable de 2 900 000 euros correspondant aux fonds de commerce de cliniques absorbées par la SA HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES STE MARGUERITE.

Ces fonds ne sont pas amortis, leur durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Les tests appliqués conduisent à une absence totale de dépréciation.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
matériel medical	Linéaire	3 à 10 ans
materiel cuisine buanderie	Linéaire	6 à 10 ans
installation amegt service med	Linéaire	5 à 8 ans
installations amenagts divers	Linéaire	5 à 10 ans
materiel de transport	Linéaire	5 ans
mat bureau et info / mobilier	lineaire	3 à 6 ans/ 8ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	219 902
Autres créances	347 751
Total	567 653

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 518
Dettes fiscales et sociales	971 710
Autres dettes	6 000
Total	1 240 261

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	93 907
Total	93 907
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	22 327
Total	22 327

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	3 263 558		
Autres immobilisations financières	223 617		
Créances clients et comptes rattachés	502 657		
Autres créances	194 901		
Emprunts et dettes financières diverses	3 123 164		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 547		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
SECTEUR CLINIQUE	25 961 926
Total	25 961 926

Répartition par secteur géographique	Montant
SECTEUR GEOGRAPHIQUE HYERES (83)	25 961 926
Total	25 961 926

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	21
Agents de maîtrise et techniciens	132
Employés	127
Total	280

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	351 166	77 870
Résultat exceptionnel (hors participation)	412 544	137 515
Résultat comptable (hors participation)	61 378	59 645

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 760 euros, exclusivement composés des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés**Engagements reçus**

CAUTION SOLIDAIRE SFSM SUR EMPRUNT CIC 2014	1 000 000
Total	1 000 000

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			447 964	26 100	474 064
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			65 743	18 623	84 366
- dotations de l'exercice			78 552	5 220	83 772
Total			144 295	23 843	168 138
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			88 962	3 240	92 202
- entre 1 et 5 ans			200 959		200 959
Total			289 921	3 240	293 161

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision pour indemnité de départ à la retraite figure au passif du bilan pour un montant de 1 042 567€.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SAS STE FINANCIERE ST MARGUERITE	SAS	1 485 288	1309 AV. COMMDT HOUOT 83130 LA GARDE

SFSM, société consolidante, détient 95% de SGSM qui détient 100M du capital de l'HPTH SM.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- HOPITAL PRIVE TOULON-HYERES	3 565 440	5 315 566	51.42	3 263 558	3 263 558			33 088 443	452 680	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	2 092	
- DIVERS PDTS EXCEPTIONNELS	1 872	
- ACCORD TRANSACTIONNEL	29 252	
Total	33 216	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES SUR MARCHÉ	84	
- CONTROLE FISCAL PENALITES	14 035	
- CONTROLE FISCAL	324 580	
- PERTE DR B	50 000	
- PERTE DR C	37 500	
- PERTE LABO	1 373	
- PERTE DR BER	5 950	
- SAISIE TIER DET	1 903	
- DIVERS CHG EXCEP	1 808	
- VNC ELT CEDES	8 527	
Total	445 760	